

A.B. TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 535 340 euros
Siège social : Z.A. de Kervendras - SULNIAC, 56250 ELVEN
379 460 199 RCS VANNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 14 SEPTEMBRE 2009

La société A.B. TECHNOLOGIES Groupe, Société civile au capital de 3 712 484 euros, ayant son siège social Zone d'activités de Kervendras, 56250 SULNIAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 508 118 700 RCS VANNES, représentée par son gérant, Monsieur Bertrand JOUAULT,

Associé unique de la société A.B. TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES sus désignée,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de fixer la date d'ouverture de l'exercice social au 1^{er} janvier et la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre et pour la première fois au 31 décembre 2009 et de prolonger de trois mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de quinze mois (du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2009).

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 21 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 21 – EXERCICE SOCIAL

Cet article est désormais rédigé comme suit :

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.



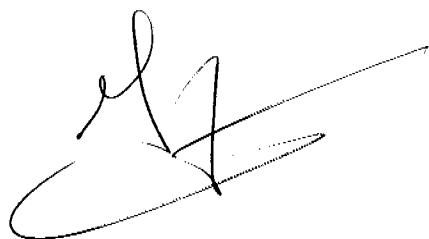
NA 2623
Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le 107 SEP 2009

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour A.B. TECHNOLOGIES Groupe, Associé unique
M. Bertrand JOUAULT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke and a diagonal line.